



Page	Article	§	Désignation
1			<b>Sommaire</b>
2			<b>Sommaire</b>
3	<b>1</b>		<b>Participation</b>
3	"	§.1.1	Qui peut participer
3	"	§.1.2	Cas d'affiliation d'un autre CSD
3	<b>2</b>		<b>Les qualifiés</b>
3	<b>3</b>		<b>Dates de la compétition</b>
3	<b>4</b>		<b>Engagements</b>
3	<b>5</b>		<b>Qualification des joueurs</b>
3	<b>6</b>		<b>Licences</b>
3	"	§.6.1	Présentation de la licence
3	"	§.6.2	Cas de non présentation de licence
4	<b>7</b>		<b>Arbitrage</b>
4	"	§.7.1	Désignation des arbitres
4	"	§.7.2	Frais d'arbitrage
4	<b>8</b>		<b>Déroulement de la compétition</b>
4	"	§.8.1	La compétition se déroule sur deux journées
4	"	§.8.2	Première journée les éliminatoires
4	"	§.8.3	Deuxième journées les finales
4	"	§.8.4	Les boules utilisables (Les boules à trous sont interdites)
4	"	§.8.5	Si lors des éliminatoires un joueur (se) se blesse
4	"	§.8.6	Lors d'une compétition les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre
4	"	§.8.7	L'arbitre, les joueurs (ses) et dirigeants doivent s'assurer de l'entrée des joueurs sur les pistes
4	"	§.8.7.1	Si la faute est constatée pendant les 5mn d'échauffement
4	"	§.8.7.2	Si la faute est constatée après les 5mn d'échauffement pendant la durée de jeu
4	"	§.8.8	Utilisation d'une marque pour le point de départ
4	"	§.8.9	Interdit de laisser sur l'aire de jeu
4	"	§.8.10	Interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan
5	"	§.8.11	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan
5	"	§.8.12	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan pendant un jeu
5	"	§.8.13	Coach en tenue sportive
5	<b>9</b>		<b>Jets annulés, annulation de la marque</b>
5	"	§.9.1	Il est interdit de :
5	<b>10</b>		<b>Avertissements, expulsions</b>
5/6	"	§.10.1	Les paragraphes précédents
6	"	§.10.2	Carton rouge
6	"	§.10.3	Pénalité pour le carton rouge
6	<b>11</b>		<b>Incidents de jeu éventuels</b>
6	"	§.11.1	Temps d'arrêt de jeu sur blessure
6	"	§.11.2	Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu
6	<b>12</b>		<b>Horaires de passage</b>
6	"	§.12.1	Horaire du samedi
6	"	§.12.2	Horaire du dimanche
6	"	§.12.3	Paragraphes rédigés à titre informel
6	<b>13</b>		<b>Retard de joueur</b>
6	"	§.13.1	En cas d'avance sur l'horaire
6/7	"	§.13.2	Cas N° 1 Joueur (se) en retard pour son tour en qualification
7	"	§.13.3	Cas N° 2 Joueur (se) en retard pour son tour en finale
7	"	§.13.4	Important Cas N°1 qualification et cas N°2 finale
7	<b>14</b>		<b>Ordre de passage</b>
7	"	§.14.1	Définition des ordres de passage
7	"	§.14.2	Entrée en piste des joueurs (ses)

## GUIDE D'UTILISATION (Suite)

7	"	§.14.3	<i>Exemple ordre de passage</i>
7	"	§.14.4	<i>Passage pour les finales</i>
7/8	<b>15</b>		<b><i>Déclaration d'un forfait</i></b>
8	<b>16</b>		<b><i>Classement et attribution du titre</i></b>
8	"	§.16.1	<i>Comment est fait le classement</i>
8	"	§.16.2	<i>Pour départager les égalités</i>
8	<b>17</b>		<b><i>Titres décernés</i></b>
8		§.17.1	<i>Les récompenses</i>
8	<b>18</b>		<b><i>Podium</i></b>
8	<b>19</b>		<b><i>Tenues sportives</i></b>
8	<b>20</b>		<b><i>Nettoyage des plateaux de réception des quilles</i></b>
8/9	<b>21</b>		<b><i>Amendes</i></b>
9	<b>22</b>		<b><i>Discipline</i></b>
9	"	§.22.1	<i>Litiges et sanctions</i>
9	"	§.22.2	<i>Pour le carton rouge</i>
9	"	§.22.3	<i>Pour les réserves posées</i>
9	<b>23</b>		<b><i>Dopage</i></b>
9	"	§.23.1	<i>Par l'alcool</i>
9	"	§.23.2	<i>Par produits dopants</i>
9	"	§.23.3	<i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i>
9	<b>24</b>		<b><i>Trousse de premiers soins</i></b>
9/10	<b>25</b>		<b><i>Connaissance du règlement</i></b>
11	<b>26</b>		<b><i>Cahier des charges pour l'organisation</i></b>
11	"	§.26.1	<i>Par le Commission Sportive Nationale NBC</i>
11	"	§.26.2	<i>Par la Coordination Technique Nationale</i>
11	"	§.26.3	<i>Par les CSD</i>
11	"	§.26.4	<i>Par le CSD organisateur</i>
11	"	§.26.5	<i>Par le club organisateur</i>

Mis à jour le 30 juin 2024



## REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Le Championnat de France individuel U23 et U50 masculin et féminin relève de la compétence de la CSN NBC. La Coordination Technique Nationale fixe les quotas des participants par catégorie et par département, définit et diffuse les horaires de la compétition aux CSD.

L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

**Article 1 Participation**

§.1.1 \*CSD Bas Rhin \*CSD Haut Rhin \*CSD Côte d'Or

Catégories : U50 et U23 Féminine

Catégories : U50 et U23 Masculin

§.1.2 En cas d'affiliation d'un autre CSD, la CSN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement

**Article 2 Les qualifiés**

Répartition des qualifiés par département établi par la Coordination Technique Nationale lors de la réunion du 02/12/2017 à Gevrey-Chambertin (Inter-régions2017) Suivant les licences 2017/2018

CSD	Masculins		Féminines	
	U23	U50	U23	U50
Bas Rhin	5	8	3	5
Haut Rhin	3	3	2	3
Côte d'Or	4	5	3	4

Ce tableau est le document de base des qualifiés par catégorie.

**IMPORTANT.** Etant tributaire du nombre de licenciés par catégorie dans les CSD ce tableau peut varier d'une année sur l'autre. Le responsable de la Coordination Technique sera amené à faire un rééquilibrage quantitatif dans les autres catégories et CSD afin de pouvoir maintenir le nombre de participants à 48. (Le cas se présentant cette saison 2017/2018.)

**Dans ce cas les CSD seront avisés par la CTN, avant le déroulement des épreuves qualificatives pour les championnats de France**

**Article 3 Dates de la compétition**

Cette compétition individuelle se déroule aux dates fixées par la CSN NBC.

Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 25 du présent règlement)

**Article 4 Engagements**

Les engagements sont à régler à l'arrivée des délégations auprès du secrétariat du CSD organisateur.

Aucun joueur (se) ne pourra prétendre participer si les engagements ne sont pas réglés.

Le montant des engagements est défini annuellement par la CSN NBC.

**Article 5 Qualification des joueurs**

Le championnat de France individuel U23 et U50 est réservé aux joueurs de nationalité Française, régulièrement qualifiés dans leur département.

**Article 6 Licences**

§.6.1 Chaque joueur (se) présentera sa licence au secrétariat 30mn minimum avant d'entrer en piste. Elle lui sera restituée à la fin de la compétition.

§.6.2 En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.

En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur (se) ne pourra pas participer à la compétition.

Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et devra en cas de podium rendre les récompenses qui lui auront été attribuées.

Cas de non présentation de licence, ou en remplacement, présentation de justificatif officiel, le joueur (se) sera passible d'une amende dont le montant est défini par [la CSN NBC](#)

## **Article 7 Arbitrage**

- §.7.1 *Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce championnat de France. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition. Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste sur un quillier à 4 pistes. L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.*
- §.7.2 *Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur.*

## **Article 8 Déroulement de la compétition**

- §.8.1 *La compétition se déroule sur deux journées.*
- §.8.2 *La première journée (samedi) est consacrée aux éliminatoires. Chaque joueur (se) lance 4x30 jets (15 plein et 15 en déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement*
- §.8.3 *La seconde journée (dimanche) est consacrée aux finales. Le joueur (se) de chaque catégorie qui réalise le plus gros score (éliminatoire et finale cumulés) sera déclaré champion de France. Les accessits seront attribués au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>*
- §.8.4 *Les boules utilisables pour le cht de France individuel U23 et U50 masculin et féminin sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. A raison de 5 boules minimum par réceptacle pour 2 pistes, soit 10 boules minimum pour un quillier à 4 pistes. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, et les boules à trous sont interdites*
- §.8.5 *Si lors des éliminatoires un joueur(se) se blesse et malgré cela il est qualifié (e) pour la finale, dans le cas où sa blessure ne lui permet pas de s'aligner et qu'il déclare forfait pour la finale du dimanche, il sera fait appel au joueur (se) immédiatement classé derrière le dernier qualifié de sa catégorie le samedi.*
- §.8.6 *Lors d'un championnat de France, les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre, que ce soit pendant les boules d'échauffement ou pendant le jeu. Lorsque l'arbitre dit « En jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être mis en marche et les joueurs peuvent faire leurs lancers. Lorsque l'arbitre dit « Arrêt de jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être arrêtés et les joueurs doivent également arrêter leurs lancers. S'il n'y a pas d'arbitre ce sera la personne qui est au pupitre qui donnera les ordres de jeu. Cette personne devra attendre le moment propice pour arrêter le jeu, c'est-à-dire ne pas*
- §.8.7 *L'arbitre, les joueurs ou les dirigeants doivent s'assurer que les joueurs (ses) :*  
*Entrent en jeu sur les bonnes pistes, et suivant l'ordre et le tour prévu au tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de piste entre joueur (se) ou de tour pour un joueur(se) constatée lors de la compétition, voir les conséquences ci-dessous.*
- §.8.7.1 *Si la faute est constatée pendant les 5 mn d'échauffement :*  
*Par l'arbitre correspond à une inversion de piste entre deux joueurs(ses). La pénalité sera : Carton jaune aux deux joueurs (ses) fautifs (ves), et retour sur les bonnes pistes pour finir l'échauffement.*
- §.8.7.2 *Si la faute est constatée après les 5mn d'échauffement pendant le jeu :*  
*Par l'arbitre correspond à une inversion de piste entre deux joueurs(ses) La pénalité sera carton rouge direct et élimination de la compétition*  
*Par l'arbitre correspond à une inversion de tour entre deux joueurs (ses). La pénalité sera carton rouge direct et élimination de la compétition pour les deux joueurs (ses) que ce soit constaté à l'échauffement ou pendant le jeu*
- §.8.8 *Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur. Cette marque peut être mise dans l'air de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée. Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc sont interdites. Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.*
- §.8.9 *Il est interdit de laisser des objets, tels que serviettes, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.*
- §.8.10 *Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan. La sanction en cas de non-respect de cette règle par un joueur est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que le joueur est présent sur l'aire de jeu, même s'il n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement.*

- §.8.11 *Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan.*  
*Pour un match de National 1, une compétition nationale, les championnats de France.*  
*Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'un joueur auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*
- §.8.12 *Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.*  
*Pendant un jeu, un joueur a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. l'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*
- §.8.13 *Un coach en tenue sportive peut se mettre derrière un joueur sur 120 jets en compétition à condition qu'il fasse son entrée en même temps que le joueur dès les boules d'échauffement du premier jeu. Mais s'il quitte sa place derrière le joueur (se) en cours de jeu ou avant la fin des 120 jets, ce sera de façon définitive pour toute la durée des 120 jets de ce joueur en compétition, il n'y aura pas de nouvelle entrée de coach pour ce joueur (se). Le coach ne pourra pas intervenir derrière une autre équipe ou joueur (se) lors du même tour. Mais il pourra reprendre sa place de coach derrière un autre joueur (se) lors du tour suivant sur 120 jets.*

## **Article 9 Les jets annulés, annulation de la marque**

*Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".*

*Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.*

**IMPORTANT** : *se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :*

*Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant*

- *les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)*
- *suite à contestation*
- *suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur*
- *suite à la contestation de la décision arbitrale*
- *suite à des mauvais gestes*

*Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.*

### §.9.1 **Il est interdit de :**

- *entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.*
- *faire partir la boule à côté de la planche de lancer*
- *lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer*
- *prendre appui contre le mur latéral*
- *prendre appui sur le réceptacle de boules*
- *de faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.*
- *de simuler le jet sans lancer de boule, dès l'entrée sur l'aire de jeu (jet d'échauffement compris), où lors d'une interruption de jeu*
- *de lancer sa boule avant que le voyant vert soit allumé, Le joueur(se) doit attendre que ce voyant vert du tableau soit allumé pour lancer la boule*
- *d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules*
- *faire usage d'aérosol*
- *consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage*
- *fumer ou vapoter dans les quilliers*

*Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.*

*Ces cas d'infractions relèvent tous :*

- *du carton jaune lors de la première infraction,*
  - *du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque*
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.*

## **Article 10 Avertissements – Expulsions**

- §.10.1 *Les paragraphes précédents ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent*  
*Cht de France individuel U23 et U50 page 5/11*



tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du, joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline de la CSN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline de la CSN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.10.2 **Carton rouge** ; Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline de la CSN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement).

§.10.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT de la CSN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire de la CSN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

## **Article 11 Incidents de jeu éventuels**

§.11.1 Sur blessure, un (e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se). S'il ou elle reprend la compétition avant ces 10mn, sur un nouvel arrêt il ou elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté.

§.11.2 Un (e) joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il ou elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il ou elle n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le (a) joueur (se) doit arrêter, qu'il ou elle ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs, ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.

Pour le cas où le (a) joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, le temps sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre que le ou la joueur (se) ait réintégré sa place ou non

## **Article 12 Horaires de passage**

§.12.1 Les horaires de passage des éliminatoires du samedi sont planifiés par la Coordination Technique Nationale suivant le nombre de qualifiés par département. (Article 2 du présent règlement)

L'ordre de passage est défini comme suit ; Féminines U23, féminines U50, masculins U23, masculins U50.

§.12.2 Horaires de passage du dimanche. (Donné à titre informel ces horaires pouvant évoluer)

9h00	à	11h00	Finale Féminines U50	8 joueuses
11h00	à	12h00	Finale Féminines U23	4 joueuses
12h00	à	14h00	Finale Masculins U23	8 joueurs
14h00	à	16h00	Finale Masculins U50	8 joueurs

§.12.3 Les §.10.1 et §.10.2 sont rédigé à titre informel et ne peuvent pas être figés, étant tributaire de nombreux facteurs. (nombre de joueurs (ses) qualifiés, nombres de joueurs (ses) participants par catégorie dans les départements, nombre de pistes sur le quillier) etc.

La CSN NBC et la Coordination Technique Nationale se réservent le droit de modifier le déroulement de cette compétition

## **Article 13 Avance sur les horaires**

§.13.1 La compétition doit se dérouler en continuité, même s'il y a avance sur les horaires prévus.

§.13.2 **Cas N° 1. Qualification.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour de qualification, son compteur sera mis en marche lors de l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour les

5 minutes d'échauffement, si le joueur (se) arrive pendant ces 5 minutes d'échauffement, il (elle) peut entrer en piste avec l'autorisation de l'arbitre, mais il (elle) devra arrêter à la limite des 5 minutes de son chronomètre. Si le joueur (se) arrive après l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour disputer les 120 jets, il (elle) peut prendre la compétition en cours de jeu avec l'autorisation de l'arbitre, sans faire de boules d'échauffement et en respectant les règles de jeu (exemple ne pas lancer la boule avant le feu vert du tableau) et il (elle) sera arrêté par le chronomètre à l'issue des 12 minutes de jeu.

§.13.3 **Cas N° 2. Finale.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour pour la finale. Déroulement Identique au **Cas N° 1**

§.13.4 **IMPORTANT.** Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°1 qualification.** Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) de se qualifier pour la finale, rien ne pourra s'opposer à ce qu'il (elle) participe à cette finale.

Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°2 finale.** Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) lors de la finale d'accéder au podium, rien ne pourra s'opposer à ce que ce joueur (se) reçoive la récompense prévue à son classement, ni aux récompenses annexes pouvant être attribuées.

#### **Article 14** **Ordre de passage**

§.14.1 Suivant le lieu, où se déroule le championnat de France, l'ordre établi par département est le suivant.

Si le Cht de France a lieu en Côte d'Or (Côte d'Or, Haut Rhin, Bas Rhin)

Si le Cht de France a lieu dans le Haut Rhin (Haut Rhin, Bas Rhin, Côte d'Or)

Si le Cht de France a lieu dans le Bas Rhin (Bas Rhin, Côte d'Or, Haut Rhin)

§.14.2 Cependant en raison du nombre de qualifiés (article 2 du présent règlement) irrégulier entre les départements, il peut y avoir plusieurs joueurs (ses) à la suite du même département à entrer en piste, ceci jusqu'à rattraper l'égalité du nombre de participants (tes) restant à entrer en jeu des trois départements.

Les joueurs (ses) entrent en piste dans l'ordre décroissant de leur classement qualificatif départemental pour le Championnat de France et par ordre décroissant des N° de piste.

§.14.3 Exemple : Pour les vétérans masculins A avec le nombre de qualifiés prévu au tableau officiel (article 2 du présent règlement) : 5 CO, 3 HR, 8 BR

a) En Côte d'Or.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 <sup>e</sup> CO	6 <sup>e</sup> BR	7 <sup>e</sup> BR	8 <sup>e</sup> BR
3 <sup>e</sup> CO	4 <sup>e</sup> BR	4 <sup>e</sup> CO	5 <sup>e</sup> BR
2 <sup>e</sup> HR	2 <sup>e</sup> CO	3 <sup>e</sup> BR	3 <sup>e</sup> HR
1 <sup>er</sup> BR	1 <sup>er</sup> HR	1 <sup>er</sup> CO	2 <sup>e</sup> BR

b) Dans le Haut Rhin.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 <sup>e</sup> BR	6 <sup>e</sup> BR	7 <sup>e</sup> BR	8 <sup>e</sup> BR
3 <sup>e</sup> HR	4 <sup>e</sup> CO	4 <sup>e</sup> BR	5 <sup>e</sup> CO
2 <sup>e</sup> BR	2 <sup>e</sup> HR	3 <sup>e</sup> CO	3 <sup>e</sup> BR
1 <sup>er</sup> CO	1 <sup>er</sup> BR	1 <sup>er</sup> HR	2 <sup>e</sup> CO

c) Dans le Bas Rhin.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
5 <sup>e</sup> BR	6 <sup>e</sup> BR	7 <sup>e</sup> BR	8 <sup>e</sup> BR
3 <sup>e</sup> BR	4 <sup>e</sup> CO	4 <sup>e</sup> BR	5 <sup>e</sup> CO
2 <sup>e</sup> CO	2 <sup>e</sup> BR	3 <sup>e</sup> HR	3 <sup>e</sup> CO
1 <sup>er</sup> HR	1 <sup>er</sup> CO	1 <sup>er</sup> BR	2 <sup>e</sup> HR

§.14.4 Pour les finales

Les joueurs (ses) qualifiés entrent en piste dans l'ordre décroissant de leur classement qualificatif obtenu lors des éliminatoires et par ordre décroissant des numéros de pistes.

#### **Article 15** **Déclaration d'un forfait**

Un forfait doit être déclaré au plus tard à 16 heures la veille de la date prévue de la compétition, soit **18 heures minimum avant l'heure de début de la compétition pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont, le club le CSD organisateur et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception.

Tout joueur (se) qualifié (ée), absent (e) lors des finales (sauf maladie ou accident justifié par un

certificat médical) sera pénalisé (ée) dans ces deux cas d'une amende (sauf cas article 8, §.8.2) du présent règlement. L'amende de forfait est fixée annuellement par la CSN NBC, et doit être réglée au trésorier dans les 8 jours qui suivent sa signification

## **Article 16 Classement et attribution du titre**

§.16.1 Le classement se fait au nombre de quilles abattues.

Pour les finalistes, le résultat des éliminatoires sera cumulé à celui obtenu en finale.

Le titre revient au joueur ayant réalisé le plus grand score.

§.16.2 **Pour départager les égalités éventuelles.**

### En éliminatoires

1) Le déblayage de façon décroissante entre les joueurs (ses) concernés

2) Les jets nuls de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés.

3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante

4) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante

### En finale

1) Le déblayage des 2 tours cumulés de façon décroissante entre les joueurs (ses).concernés

2) Les jets nuls des 2 tours cumulés.de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés

3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante

4) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante.

## **Article 17 Titres décernés**

Le titre de Champion de France Individuel est décerné aux catégories :

Féminine U50 et Féminine U23

Masculin U50 et Masculin U23

§.17.1 Les récompenses

Remise le dimanche en clôture de la compétition.

Le champion de France de chaque catégorie reçoit :

Une médaille d'Or, un diplôme et une coupe

Le Vice-champion de France de chaque catégorie reçoit :

Une médaille d'Argent, un diplôme et une coupe

Le 3<sup>ème</sup> de chaque catégorie reçoit :

Une médaille de Bronze, un diplôme et une coupe

Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs par le CSD organisateur ou le club organisateur

## **Article 18 Podium**

Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée par une amende dont le montant est fixé par la CSN NBC.

## **Article 19 Tenues sportives.**

Les joueurs (ses) doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme, comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

La publicité est autorisée et réglementée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm<sup>2</sup>. La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite.

## **Article 20 Nettoyage du plateau de réception.**

Le nettoyage du plateau doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

## **Article 21 Amendes**

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier de la CSN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.

Une amende, devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier de



la CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CSN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier de la CSN NBC

## **Article 22** *Discipline*

### **§.22.1** *Litiges et sanctions*

Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline de la CSN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC.

**§.22.2** **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC)

**§.22.3** **Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés, suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC.

## **Article 23** *Dopage*

### **§.23.1** *Par l'alcool.*

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire CSN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.

### **§.23.2** *Par produits dopants*

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e). En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6 mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.

### **§.23.3** *Information complémentaire sur la mise en application des sanctions*

Comme précisé dans les §.9.3, §.21.2, §.22.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif de la CSN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

## **Article 24** *Trousse de premiers soins*

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013

## **Article 25** *Connaissance du règlement*

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements. Les membres de la Commission Sportive Nationale NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera

*de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.*

*Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.*

*Mis à jour le 30/06/2024*



**Article 26 CAHIER DES CHARGES**

*Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation*

**CSN NBC** *Le championnat de France individuel U23 et U50 relève de la compétence de la CSN NBC.*

§.26.1 *\*Il fixe les dates de la compétition.*

*\*Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi.*

*\*Fournit sur demande les diplômes.*

\*\*\*\*\*

**CTN** §.26.2 *\*Détermine le nombre de joueurs (ses) qualifiés (ées) par CSD dans les différentes catégories*

*\*Envoie une demande de renseignement à chaque CSD afin de connaître la liste des qualifiés.*

*\*Enregistre les joueurs (ses) qualifiés (ées) suivant les informations données par les CSD.*

*\*Etablit les horaires de passage des joueurs, et les envoient aux CSD et au club organisateur.*

\*\*\*\*\*

**Les CSD** §.26.3 *\* Font parvenir les horaires de passage aux clubs des joueurs (ses) qualifiés de leur CSD reçu de la CTN*

\*\*\*\*\*

**CSD** §.26.4 *\*Désigne le club organisateur et en informe la CSN NBC ainsi que la Coordination Technique Nationale.*

**Organisateur** *\*Désigne les arbitres pour la compétition. Dont un arbitre principal (2 arbitres par prise de poste)*

*\*Fait des affiches, et les communiquent aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.*

*\*Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias*

*\*Est en charge du secrétariat.*

*\*Encaisse les engagements des équipes.*

*\*Enregistre les compositions d'équipes.*

*\*Prend en charge les frais de repas et boissons pour les arbitres*

*\*Contrôle les licences.*

*\*Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.*

*\*Prévoit l'affichage des résultats aux emplacements réservés*

*\*Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)*

*\*Fournit les récompenses, médailles, coupes et diplômes.*

*\*Assure la proclamation des résultats.*

*\*Envoie les résultats de la compétition à la CTN, aux Présidents de CSD pour diffusion et aux membres de la CSN NBC*

\*\*\*\*\*

**CLUB** §.26.5 *\*Doit assurer l'intendance pour les repas, le samedi midi, soir et dimanche midi.*

**Organisateur** *\*Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription, les menus et prix prévus pour les repas.*

*\*Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs.*

*\*Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié*

*\*Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.*

*\*Met à disposition vestiaires et douches.*

*\*Assure la tenue des pupitres de marquage,*

*\*Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,*

*\*Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (démêlage, casse de quille ou de corde etc.)*

*\*Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur*

*\*Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.*

*\*Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.*

*\*Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son département ou région.*

*\*Décore le quillier.*

*\*Prévoit deux emplacements pour affichage des résultats*

*\*Prévoit une sonorisation.*

*\*Prévoit un podium pour la remise des récompenses.*

*\*Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses*

*\*Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.*

*\*Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes soit pour les équipes ou individuelles.*

*\*Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, Sponsors, etc.)*

*\*Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses (1 le samedi équipes à2, 1 le dimanche équipes à6)*